



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 décembre 2021
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
<b>Budget Assainissement non collectif DM n°2 - Logiciel</b>	
<b>DÉLIBÉRATION</b> <b>N° 2021 – 131</b> En exercice : 38 Titulaires présents : 27 Suppléants présents : 1 Pouvoirs : 8 Nombre de votants : 36	Le 6 décembre de l'année deux mille vingt et un à 19H00 à St-Sauveur, Salle Polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.  Le Conseil Communautaire nomme Mme Claudette FAIVRE-BAZIN secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	POUV	Gabriel MIGNOT	Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	POUV	Éric PETITJEAN
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Bernard GIRE	P		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	POUV	Sébastien RICHARDOT	Philippe GÉRARD	EXCUSE		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	EXCUSE	
Joël DAVAL	SUPP	GUY MAUFFREY	Stéphane KROEMER	POUV	Loïc LABORIE	Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	P	
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Laurent ZIEGLER			

\*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

### Exposé

A la préparation du budget primitif 2021, le service assainissement non collectif a inscrit des crédits à hauteur de 4 830 € pour l'acquisition d'un logiciel de gestion.

Suite à une prospection des logiciels métiers pour la gestion, facturation SPANC le choix du logiciel Ypresia est apparu comme le plus adapté à nos besoins actuels et futurs. Ce logiciel dépasse le budget prévisionnel de 8 575 €. Il convient donc de réattribuer les recettes exceptionnelles perçues au titre des contrôles conception, exécution et vente ainsi que celle des contrôles non réalisés par les prestataires extérieurs pour les premiers contrôles.

Une charge rattachée au compte 618 à hauteur de 24 070 € avait été comptabilisée pour une prestation extérieure des contrôles ANC. Sur cet article, seulement 5 610 € ont été liquidés. Une régularisation des charges a donc été effectuée pour un montant de 18 460 € (au 618 en dépenses et au 7718 en recette).

Cette technique comptable permet donc d'effectuer un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et ainsi honorer la charge du logiciel.

	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</b>		Envoyé en préfecture le 17/12/2021 Reçu en préfecture le 17/12/2021 Affiché le 	
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2021		ID : 070-247000755-20211206-D2021_131B-DE	
Objet	<b>Budget Assainissement non collectif DM n°2 - Logiciel</b>		Délégation n°2021	131
			Page 2 sur 3	

Les crédits n'étant pas inscrits aux budgets primitifs 2021, la décision modificative ci-dessous est donc nécessaire :

- **BUDGET ANC**

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Article	Intitulé	BP 2021	DM n°1	TOTAL BP
<b>Chap 021 IR</b>	021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	9 000 €	<b>9 000 €</b>
<b>Chap 20 ID</b>	2051	Concessions et droits similaires	4 830 €	9 000 €	<b>13 830 €</b>

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Intitulé	BP 2021	DM n°1	TOTAL BP
<b>Chap 77 FR</b>	7718	Autres produits exceptionnels	0 €	9 000 €	<b>9 000 €</b>
<b>Chap 023 FD</b>	023	Virement à la section d'investissement	0 €	9 000 €	<b>9 000 €</b>

	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</b>		Envoyé en préfecture le 17/12/2021
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2021		Reçu en préfecture le 17/12/2021
Objet	<b>Budget Assainissement non collectif DM n°2 - Logiciel</b>	Délibération n°2021	131
		Page 3 sur 3	

Après intégration de cette décision modificative, l'équilibre du budget se présente comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	73 300 €	73 300 €
<b>Investissement</b>	36 000 €	36 000 €
<b>Budget Total</b>	<b>109 300 €</b>	<b>109 300 €</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°2 du budget Assainissement non collectif,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ainsi que le Trésorier de la CCPLx chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

